

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
11 - AUDE

ARRONDISSEMENT
LIMOUX

CANTON
QUILLAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice
- présents
- votants
- absents
- exclus

6
5
5
1

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 06 août 2025 à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO Marc

Étaient présents :

CASTEL RIGAUD Sacqueline, Freu Françoise,
VINUESA-MONDRAGON Marc, BESCOUS René.

Étaient excusés :

CANET André

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

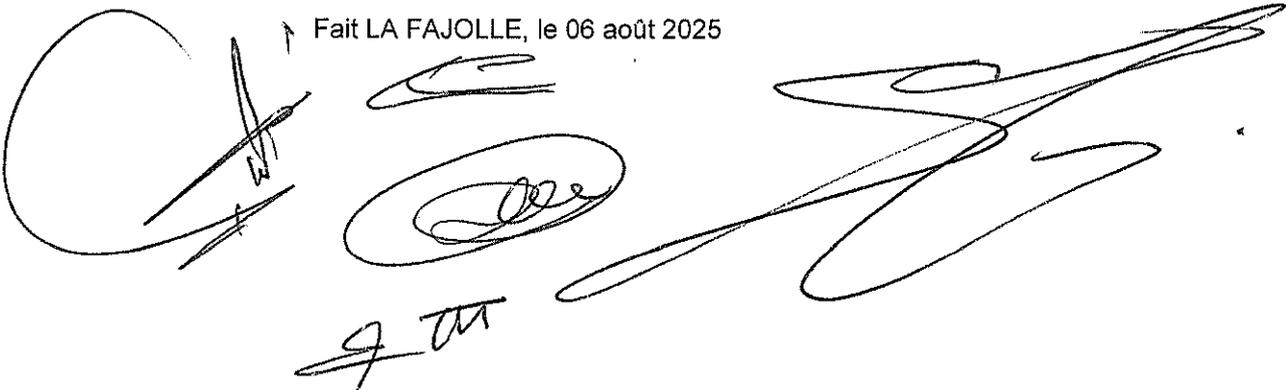
M. VINUESA MONDRAGON MARC

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait LA FAJOLLE, le 06 août 2025



ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte rendu du CN du 15 juillet 2025
- 2 - Convention de financement du département : Autorisation au maire de signer.
- 3 - Adhésion de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises pour la compétence optionnelle "Gestion de la partie domaniale du Fleuve Aude" au SRRAR EPTB Aude au 01/01/2026.
- 4 - Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h.

1 - Approbation du compte rendu du CN du 15 juillet 2025

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu.

Pour : 5 Contre : 0 Abs : 0

2 - Convention de financement du département : Autorisation au Maire de signer

Le département nous a octroyer une subvention de 53795 Euros en tranche 2 pour le projet "Rehabilitation et Renovation énergétique de la Salle polyvalente et de la mairie".

Il y a lieu de donner l'autorisation au Maire de signer la convention.

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0.

3 - Adhésion de la CCA au SRRAR Aude au 1er janvier 2026

À la demande de la CCA, il y a lieu d'approuver la demande d'adhésion à la compétence optionnelle "Gestion de la partie domaniale du Fleuve Aude" au SRRAR EPTB Aude à compter du 1er janvier 2026.

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0.

4 - Questions diverses

.. Forêt du scourenir = changer les numéros des arbres.